

# Mise en place du Pass Sanitaire dans nos golfs en France

Chers Seniors,

Suite aux annonces gouvernementales annonçant la propagation du variant Delta, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire le Pass Sanitaire à travers l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour plus de 50 personnes dont ceux en plein air.

Dorénavant, toute personne adulte se rendant dans un golf se doit de présenter son pass sanitaire. Cela comprend aussi toute personne allant directement au practice ou au départ sans passer par le club house.

Le Pass Sanitaire est la présentation numérique (QR Code) ou en format papier, parmi les trois alternatives suivantes :

## **– La vaccination avec un schéma vaccinal complet**

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

## **– La preuve d'un test négatif de moins de 48h (RT-PCR ou antigénique)**

## **– Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois**

A défaut de la présentation du pass sanitaire, l'accès au golf sera refusé. En vue du court délai de la mise en place du pass sanitaire, les Pouvoirs Public seront souples pour l'application au sein des clubs.

Suite à la dynamique de la transmission du variant delta, nous vous invitons à redoubler de vigilance et à continuer d'appliquer les gestes barrières. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées à la suite de la discussion en cours au parlement. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Retrouvez plus d'informations sur le site officiel de la Fédération Française de Golf.